



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 116263

Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les dysfonctionnements du régime social des indépendants (RSI). Depuis le 1er janvier 2008, le régime social des indépendants assure une mission d'interlocuteur social unique en matière de cotisations et contributions sociales personnelles des indépendants, commerçants, artisans et des industriels. La mission d'interlocuteur unique confiée au RSI connaît de grandes difficultés dans son application. Les innombrables problèmes techniques, la disparité des outils de gestion propres à chaque organisme (RSI, URSSAF et caisses maladie), les dysfonctionnements non encore résolus engendrent des retards énormes dans le traitement des comptes cotisants, la liquidation des retraites ou les prestations maladie. Elle n'apporte pas les automatismes attendus et génère, en raison de blocages, des stocks importants. Cette situation anormale entraîne des conséquences lourdes pour les usagers victimes de ce manque de coordination. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que son ministère entend arrêter afin de remédier à ces dysfonctionnements particulièrement préjudiciables aux travailleurs indépendants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116263

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8325

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)